

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 161 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) convention avec la société OREXPO.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société OREXPO, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 8 octobre au 28 octobre 2020 inclus ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société OREXPO – dont le siège social est situé 4 avenue de Messine 75008 Paris - une convention pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées - Paris 8e, du 8 octobre au 28 octobre 2020 inclus, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Au titre de cette occupation, la société OREXPO versera à la Ville de Paris une redevance d'un montant de 204 770,40 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 936, nature 936-70321-R du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO